



---

## **Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

Soixante et unième session

Bakou, 11-16 novembre 2024

Point 17 de l'ordre du jour

**Clôture et rapport de la session**

### **Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur sa soixante et unième session**

Rapporteuse : Zita Kassa Wilks (Gabon)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

#### **I. Ouverture de la session**

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a tenu sa soixante et unième session du 11 au 16 novembre 2024, au stade de Bakou, à Bakou (Azerbaïdjan).
2. Le Président du SBSTA, Harry Vreuls (Royaume des Pays-Bas), a ouvert la session et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également souhaité la bienvenue à Nathalie Flores González (République dominicaine) et à Zita Kassa Wilks (Gabon), respectivement Vice-Présidente et Rapporteuse.

#### **II. Questions d'organisation**

(Point 2 de l'ordre du jour)

##### **Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 11 novembre, le SBSTA a examiné la note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire supplémentaire<sup>1</sup>. Le Président a rappelé les éléments présentés à la 1<sup>re</sup> séance de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties, le 11 novembre, sur lesquels les Parties s'étaient accordées et qui s'appliquaient *mutatis mutandis* au SBSTA<sup>2</sup>, et a proposé que l'ordre du jour provisoire supplémentaire soit modifié pour en tenir compte, à savoir que le point 16 soit supprimé.

---

<sup>1</sup> [FCCC/SBSTA/2024/8/Add.1](#).

<sup>2</sup> Voir le projet de rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-neuvième session, qui figurera dans le document [FCCC/CP/2024/L.1](#).



4. Sur proposition de son président, le SBSTA a adopté l'ordre du jour suivant<sup>3</sup> :
  1. Ouverture de la session
  2. Questions d'organisation :
    - a) Adoption de l'ordre du jour ;
    - b) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
    - c) Organisation des travaux de la session ;
    - d) Activités prescrites.
  3. Questions relatives au bilan mondial : éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble\*.
  4. Recherche et observation systématique.
  5. Questions relatives à l'adaptation :
    - a) Questions relatives à l'objectif mondial en matière d'adaptation\* ;
    - b) Rapport du Comité de l'adaptation\* ;
    - c) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement\*.
  6. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques :
    - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques\* ;
    - b) Examen de 2024 du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques\*.
  7. Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes\*.
  8. Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste\*.
  9. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris\*.
  10. Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire\*.
  11. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies : Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques\*.
  12. Questions relatives au fonctionnement du mécanisme pour un développement propre.
  13. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris :
    - a) Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 2/CMA.3 ;

---

<sup>3</sup> Les points communs aux ordres du jour des soixante et unièmes sessions respectives des organes subsidiaires sont signalés par un astérisque.

- b) Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris et mentionné dans la décision 3/CMA.3 ;
  - c) Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3.
14. Questions méthodologiques :
- a) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre ;
  - b) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux ;
  - c) Outils de notification au titre du cadre de transparence renforcé.
15. Rapports annuels sur les examens techniques :
- a) Examen technique des informations figurant dans les rapports biennaux et les communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - b) Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - c) Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I<sup>4</sup>.
16. Questions diverses.
17. Clôture et rapport de la session.

### **III. Rapports sur les points 2 b) à 16 de l'ordre du jour**

(À compléter)

### **IV. Clôture et rapport de la session**

(Point 17 de l'ordre du jour)

5. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 16 novembre, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport de la session et a autorisé la Rapporteuse à établir la version définitive de ce rapport et à la faire distribuer aux Parties, avec le concours du secrétariat et sous la conduite du Président.

---

<sup>4</sup> L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.